

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 prairies de la Voire et de l'Héronne (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0815044A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 prairies de la Voire et de l'Héronne » (zone spéciale de conservation FR 2100295) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/50 000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de l'Aube : Courcelles-sur-Voire, Hampigny, Lentilles, Montmorency-Beaufort, Rances, Vallentigny, Villeret ;

2° Dans le département de la Haute-Marne : Droyes.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 prairies de la Voire et de l'Héronne figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de l'Aube, de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2100295 PRAIRIES DE LA VOIRE ET DE L'HERONNE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- 1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

- 1134 Bouvière *Rhodeus sericeus amarus*
- 1096 Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- 1149 Loche de rivière *Cobitis taenia*

Invertébrés

- 1044 Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1041 Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- 1060 Cuivré des marais *Lycaena dispar*

Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

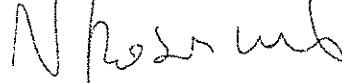
Fait à Paris, le

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



SITE NATURA 2000 Prairies de la Voire et de l'Héronne (ZSC)
FR2100295 (Aube - Haute-Marne)
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan 100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le :

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
 de l'énergie, du développement durable
 et de l'aménagement du territoire

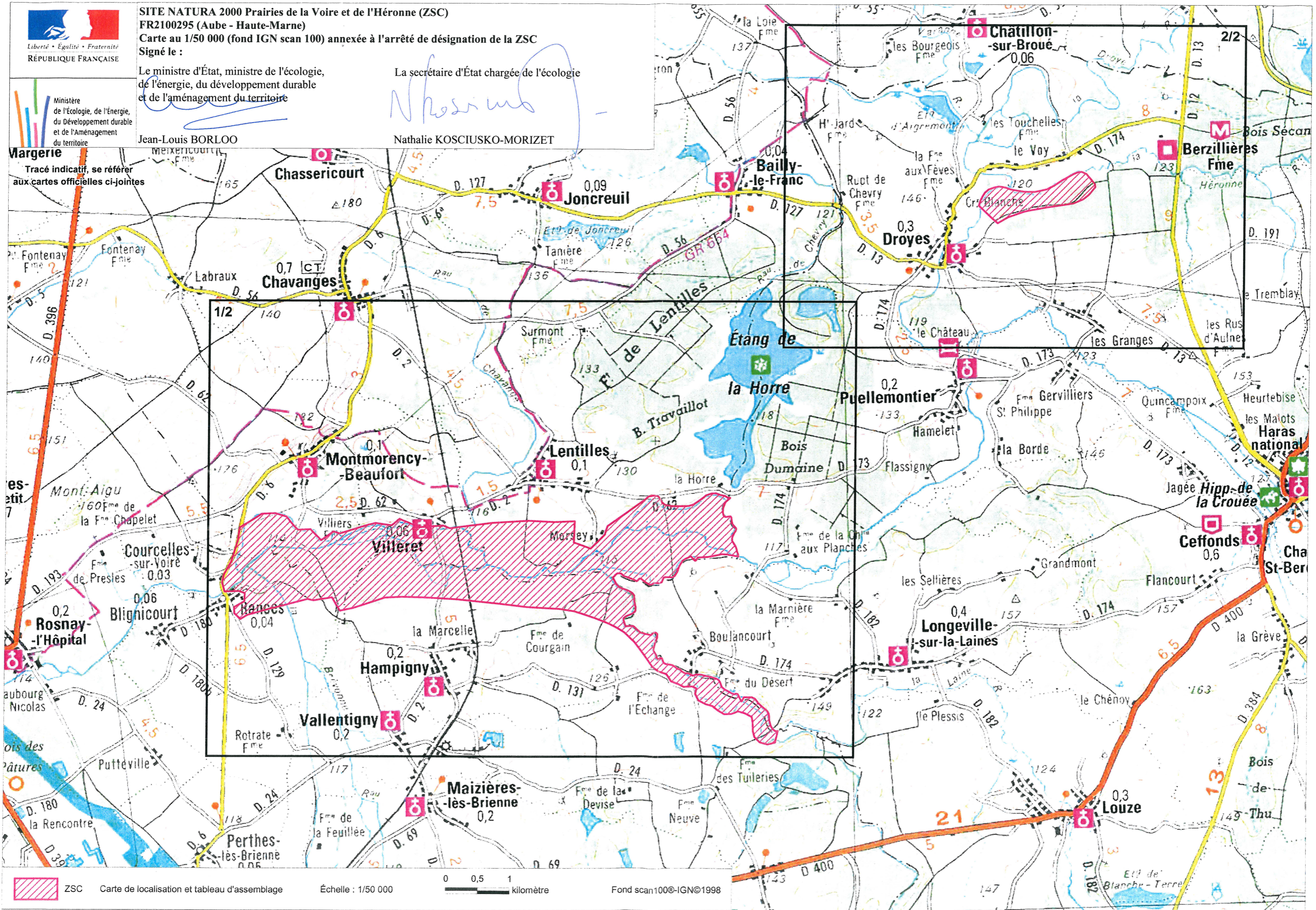
La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministère
 de l'Écologie, de l'Énergie,
 du Développement durable
 et de l'Aménagement
 du territoire

Margerite
 Tracé indicatif, se référer
 aux cartes officielles ci-jointes



ZSC Carte de localisation et tableau d'assemblage

Échelle : 1/50 000

0 0,5 1 kilomètre

Fond scan100@-IGN©1998



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE NATURA 2000 Prairies de la Voire et de l'Héronne (ZSC)
FR2100295 (Aube - Haute-Marne)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

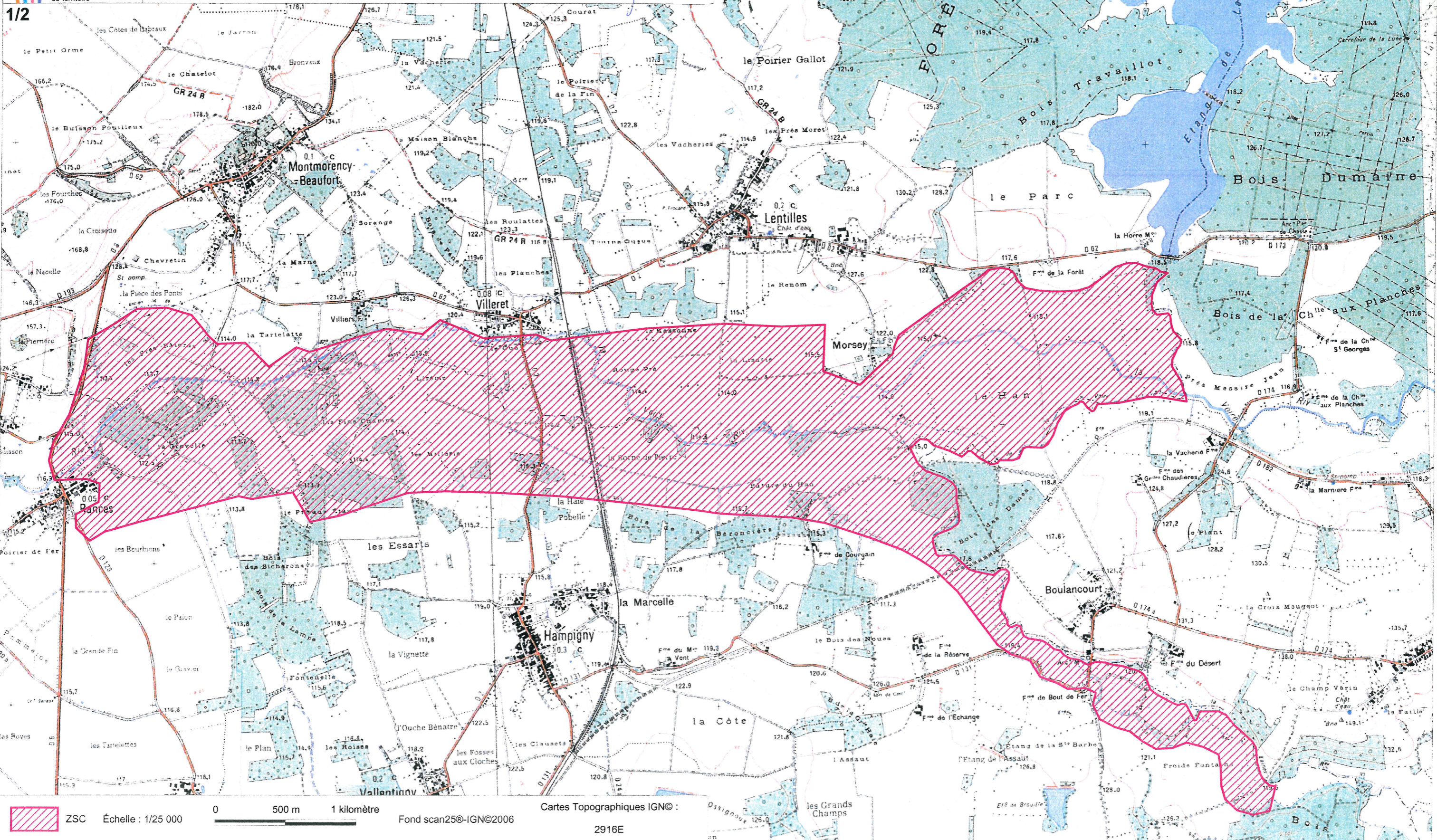
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

1/2



ZSC Échelle : 1/25 000

0 500 m 1 kilomètre

Fond scan25©-IGN©2006

Cartes Topographiques IGN© :

2916E



Ministère
de l'énergie, de l'énergie,
du développement durable
et de l'aménagement
du territoire

212
des
100

SITE NATURA 2000 Prairies de la Voire et de l'Héronne (ZSC)
FR2100295 (Aube - Haute-Marne)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le :

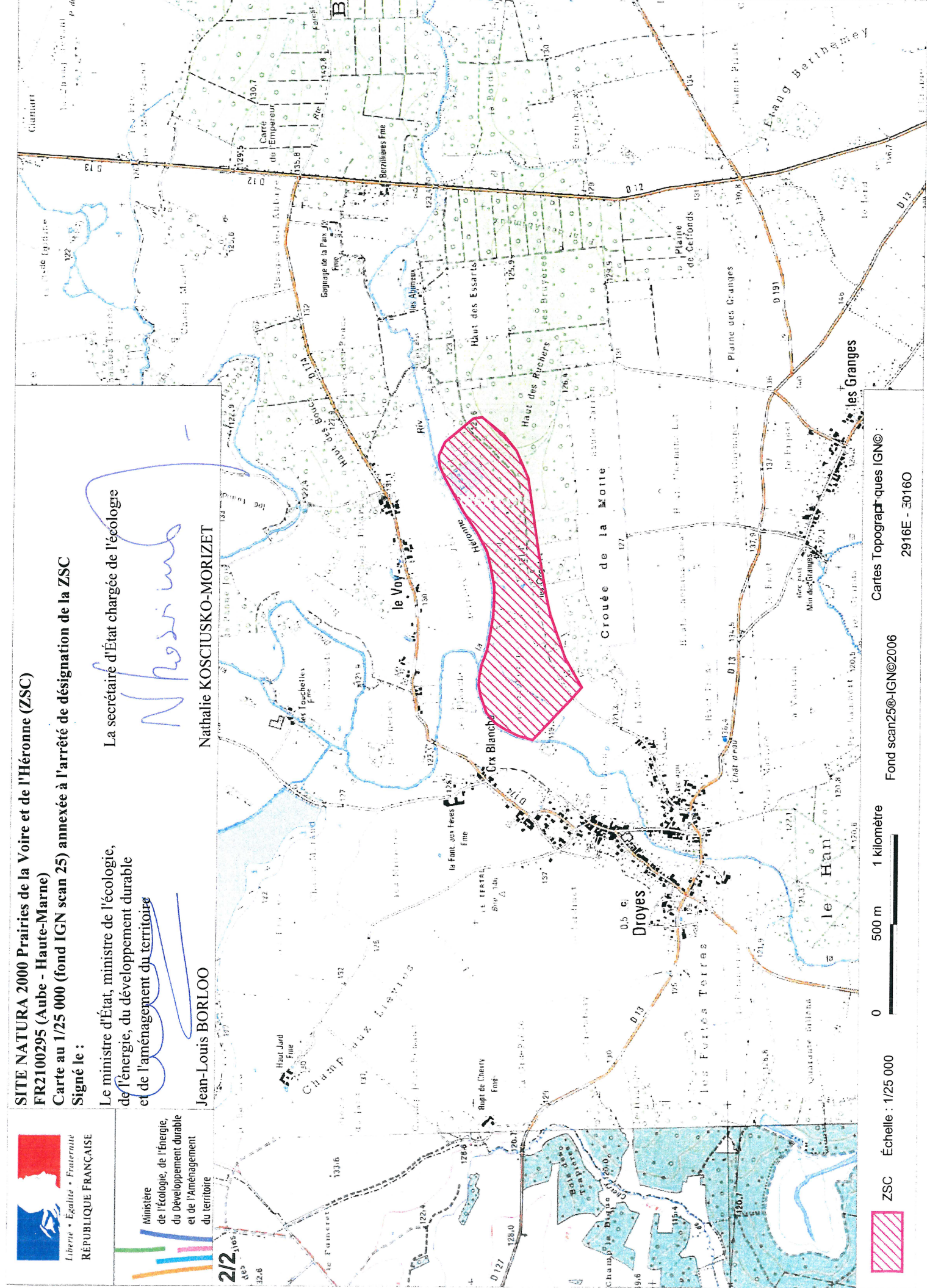
Le ministre d'État, ministre de l'énergie,
du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

N. Kosciusko-Morizet

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



ZSC Échelle : 1/25 000

Fond scan25@-IGN©2006

Cartes Topographiques IGN© :

2916E - 3016C

